

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Conformément au *Règlement régissant la démolition des immeubles* (RCA02-19003), avis est donné que le comité d'étude des demandes de permis de démolition siégera à la mairie d'arrondissement, située au 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le 14 février 2024, à 17 h, pour disposer de la demande soumise en vue de la démolition complète du bâtiment principal situé au 641, George-V sur le lot portant le numéro 1 705 930 du cadastre du Québec.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné (au plus tard le 13 février 2024), faire connaître par écrit son opposition motivée au Secrétaire d'arrondissement de Lachine par courriel à l'adresse suivante : lachinegreffe@montreal.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »
a/s de Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal
Arrondissement de Lachine
1800, boulevard Saint-Joseph,
Montréal (Québec) H8S 2N4.

Toute opposition ou commentaire sera soumis au comité d'étude des demandes de démolition avant de rendre une décision.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 1^{er} février 2024.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Pour le Comité d'étude des demandes de permis de démolition